

Mende, le 29 août 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Directeur Départemental des Services de  
L'Éducation Nationale

A

Mesdames et messieurs les enseignants  
Des écoles publiques de Lozère  
s/c de Messieurs les Inspecteurs  
d'Éducation nationale  
s/c de Mesdames et Messieurs les  
directeurs (trices) d'écoles

Objet : Avenant n°2 au Projet d'école 2009 – 2012

En vue de la rentrée scolaire 2011/2012, je vous invite à mettre en place l'avenant n°2 à votre Projet d'école 2009 – 2012. Cette démarche s'inscrit dans le prolongement des réflexions et actions conduites dans votre école en 2010/2011 et se formalisera, comme d'habitude, à partir des documents mis à votre disposition sur le site internet de l'Inspection académique.

Ce travail concerté au niveau de votre équipe éducative dans votre école doit être transmis à votre IEN de circonscription pour **le 20 septembre 2011, délai de rigueur.**

Je tiens à vous rappeler que l'ensemble de ces documents doit être renseigné en format numérique et transmis **par la voie électronique.**

Je vous informe par ailleurs qu'**à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011, Madame ANNE Martine, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la circonscription de Florac, reprend les missions EPS départementales et signera les imprimés relatifs aux activités EPS.**

Enfin, tout projet pédagogique en vue d'une action particulière (Fiche 2) faisant appel à un intervenant extérieur se doit de faire l'objet d'une co-construction entre l'enseignant et ce dernier.

Je vous remercie de votre implication dans ce travail important dans la mobilisation de chacun au plus près de réalités pédagogiques en vue d'une meilleure réussite scolaire de chacun des élèves qui nous sont confiés.

Pour l'Inspecteur d'Académie et par  
délégation  
Le Secrétaire Général



Didier Dansart